**Canada**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**DISTRICT DE CHARLEVOIX**

**Séance générale du 7 octobre 2024**

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS**

À une séance générale du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce 7 ième jour du mois d’octobre deux mille-vingt-quatre, à laquelle séance sont présents :

Sont présents(es) les conseillers (ères)

Siège#1 poste vacant

Siège #2 Madame Danye Simard, Conseillère

Siège #3 M. Rémy Gaudreault, Conseiller

Siège #4 M. Conrad Guay, Conseiller

Siège #5 Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Siège #6 Monsieur Gratien Aubé, Conseiller

Sont absents (es), les conseillers (ères)

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alexandre Girard

La personne qui préside la séance, soit M. Alexandre Girard informe le conseil qu’à moins qu’il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi,

Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, le maire déclare la session ouverte.

Alexandre Girard, Maire, invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**1 –MOMENTS DE RÉFLEXION**

Alexandre Girard, Maire invite l’assemblée à un moment de réflexion.

**2 - CONSTATATION DU QUORUM**

Le Maire constate la présence de six (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l’ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 septembre 2024;
5. Dépôt des états comparatifs;
6. Achat de bonbons pour l’Halloween;
7. Entente pour la publicité de la Municipalité dans les semainiers de la paroisse;
8. Adoption du règlement 2024-06 ayant pour objet de modifier le chapitre 20 du règlement de zonage 228-35 afin d’Intégrer les nouvelles normes relatives aux territoires incompatibles avec l’activité minière.
9. Adoption du règlement 2024-07 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.
10. Renouvellement de l’entente de la Croix-Rouge canadienne pour les services aux personnes sinistrées;
11. Adoption du programme sur l’inspection périodique ses risques plus élevés
12. Adoption du programme sur l’évaluation et l’analyse des incidents;
13. Adoption du programme pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l’intervention, c’est-à-dire ou des lacunes au niveau de l’intervention, c’est-à-dire où un temps de réponse supérieur à 15 minutes;
14. Contrat de travail à la directrice générale au 31 décembre 2024;
15. Offre de service pour la validation des débitmètres des eaux usées.
16. Demande d’installer un radar pédagogique dans la rue de Notre-Dame en biais du garage municipal;
17. Système de visioconférence (comme la MRC);
18. Achat d’équipement incendie sur le budget 2024;
19. Affichage des avis publics;
20. Varia a) demande d’installation d’une stèle d’identification d’un point d’intérêt historique pour le parcours Cité Mémoire Charlevoix;
21. Comptes à ratifier septembre 2024;
22. Comptes à payer septembre 2024;
23. Salaires du mois septembre 2024;
24. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
25. Période de questions allouée aux contribuables;
26. Levée de l’assemblée;

**3 - LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 2024-10-5449

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard et résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D’adopter l’ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l’item « Varia » ouvert jusqu’à l’item suivant. Les conseillers acceptent d’ajouter le point 20 a) « demande de d’implantation d’une stèle publicitaire pour Cité Mémoire » même s’ils n’ont pas reçu la documentation avant les 72 heures prévues dans la loi.

**4 – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 SEPTEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-10-5450

ATTENDU QU’une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 septembre 2024 ont été remises à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d’en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d’en faire la lecture en séance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le conseil adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 septembre 2024, tel qu’il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

**5 – DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

RÉSOLUTION 2024-10-5451

CONFORMÉMENT à l’article 176.4 de la loi sur le code municipal, Madame Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière présente les revenus et dépenses comparatifs du 1er janvier 2024 au 30 septembre 2024 par rapport à ceux de l’année 2023.

Rapports sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2024;

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 01-01-2024 au  30-09-2024 | 01-01-2023  au  30-09-2023 | Écart |
| Revenus | 1 323 072 | 1 262 887$ | 60 185$ de plus que 2023 |
| Dépenses | 988 730$ | 1 006 595$ | 17 865$ de moins que 2023 |

ÉGALEMENT, Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, greffière-trésorière présente les revenus et dépenses au 30 septembre 2024 par rapport au budget de l’exercice en cours.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Budget 2024 | Réel 2024 | Excédent/Différence |
| Revenus | 1 369 740$ | 1 323 073$ | 46 667$ |
| Dépenses | 1 369 740$ | 985 060$ | 384 680$ |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

QUE ces états comparatifs au 30 septembre 2024 soient, par les présentes, acceptés tel que rédigés.

**6 – ACHAT DE BONBONS POUR L’HALLOWEEN**

RÉSOLUTION 2024-10-5452

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des conseillers et des conseillères présents :

De faire l’achat de bonbons d’Halloween pour un montant de 100$.

**7-ENTENTE POUR LA PUBLICITÉ DE LA MUNICIPALITÉ DANS LES SEMAINIERS DE LA PAROISSE**

RÉSOLUTION 2024-10-5453

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des conseillères présents :

D’adhérer à la publicité dans le semainier paroissial pour un an au montant de 260$ plus les taxes applicables.

**8- ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-06 AYANT POUR OBJET DE MODFIER LE CHAPITRE 20 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 228-35 AFIN D’INTÉGRER LES NOUVELLES NORMES RELATIVES AUX TERRITOIRES INCOMPATIBLES AVEC L’ACTIVITÉ MINIÈRE**

RÉSOLUTION 2024-10-5454

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’adopter le règlement 2024-06 ayant pour objet de modifier le chapitre 20 du règlement de zonage 228-35 afin d’intégrer les nouvelles normes relatives aux territoires incompatibles avec l’activité minière.

**9-ADOPTION DU RÈGLEMENT 2024-07 FIXANT LE NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL**

RÉSOLUTION 2024-10-5455

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillers présents :

D’adopter le règlement 2024-07 fixant le nombre de membres composant le conseil municipal.

**10- RENOUVELLEMENT DE L’ENTENTE DE LA CROIX-ROUGE CANADIENNE POUR LES SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES**

**RÉSOLUTION 2024-10-5456**

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De renouveller l’entente avec la Croix-Rouge Canadienne pour les services aux personnes sinistrées au montant de 225$.

**11– ADOPTION DU PROGRAMME SUR L’INSPECTION PÉRIODIQUE DES RISQUES PLUS ÉLEVÉS**

RÉSOLUTION 2024-10-5457

**considérant QUE** la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel a été attesté conforme par la ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2020 et est entré en vigueur le 16 juin 2020 pour une période de 5 ans, soit jusqu’au 16 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la Loi sur la sécurité incendie selon lesquelles le schéma de la MRC est maintenant en vigueur pour une période de 10 ans, soit jusqu’au 16 juin 2030;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d’une trentaine d’actions à portée régionale ou municipale dont l’adoption d’un programme sur l’inspection périodique des risques plus élevés;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mandaté la firme Action PMU pour élaborer le Programme sur l’inspection périodique des risques plus élevés et le propose à la municipalité pour adoption et application sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu unanimement, d’adopter le Programme sur l’inspection périodique des risques plus élevés pour application sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

c. c. Mme Caroline Dion, DGA et directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

**12–****ADOPTION DU PROGRAMME SUR L’ÉVALUATION ET L’ANALYSE DES INCIDENTS**

**RÉSOLUTION 2024-10-5458**

**considérant QUE** la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel a été attesté conforme par la ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2020 et est entré en vigueur le 16 juin 2020 pour une période de 5 ans, soit jusqu’au 16 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la Loi sur la sécurité incendie selon lesquelles le schéma de la MRC est maintenant en vigueur pour une période de 10 ans, soit jusqu’au 16 juin 2030;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d’une trentaine d’actions à portée régionale ou municipale dont l’adoption d’un programme sur l’évaluation et l’analyse des incidents;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mandaté la firme Action PMU pour élaborer le Programme sur l’évaluation et l’analyse des incidents et le propose à la municipalité pour adoption et application sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu unanimement, d’adopter le Programme sur l’évaluation et l’analyse des incidents pour application sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;

c. c. Mme Caroline Dion, DGA et directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

**13-ADOPTION DU PROGRAMME POUR LES SECTEURS PRÉSENTANT UNE OU DES LACUNES AU NIVEAU DE L’INTERVENTION, C’EST-À-DIRE OÙ UN TEMPS DE RÉPONSE SUPÉRIEUR À 15 MINUTES**

RÉSOLUTION 2024-10-5459

**considérant QUE** la MRC de Charlevoix-Est a révisé son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, lequel a été attesté conforme par la ministre de la Sécurité publique le 16 mars 2020 et est entré en vigueur le 16 juin 2020 pour une période de 5 ans, soit jusqu’au 16 juin 2025;

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la Loi sur la sécurité incendie selon lesquelles le schéma de la MRC est maintenant en vigueur pour une période de 10 ans, soit jusqu’au 16 juin 2030;

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma contient un plan de mise en œuvre constitué d’une trentaine d’actions à portée régionale ou municipale dont l’adoption d’un programme pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l’intervention, c’est-à-dire où un temps de réponse supérieur à 15 minutes;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC a mandaté la firme Action PMU pour élaborer le Programme pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l’intervention, c’est-à-dire où un temps de réponse supérieur à 15 minutes et le propose à la municipalité pour adoption et application sur son territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu unanimement, d’adopter le Programme pour les secteurs présentant une ou des lacunes au niveau de l’intervention, c’est-à-dire où un temps de réponse supérieur à 15 minutes pour application sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

c. c. Mme Caroline Dion, DGA et directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

**14-CONTRAT DE TRAVAIL À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE POUR 2024**

**Ce point est remis**

**15- OFFRE DE SERVICE POUR LA VALIDATION DES DÉBITMÈTRES DES EAUX USÉES**

**RÉSOLUTION 2024-10-5460**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De donner le mandat à la Cie Hydro Expert pour la calibration du débitmètre eaux usées, rapport de calibration d’eau usée, kilométrage aller /retour, subsistance et le temps de transport pour un montant de 1276.65$ plus les taxes applicables.

**16- DEMANDE D’INSTALLER UN RADAR PÉDAGOGIQUE DANS LA RUE DE NOTRE-DAME PRÈS DU GARAGE MUNICIPAL**

**RÉSOLUTION 2024-10-5461**

Il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer la demande.

**17- SYSTÈME DE VISIOCONFÉRENCE**

RÉSOLUTION 2024-10-5462

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents` :

De faire l’achat d’un système de visioconférence pour les réunions de conseil environ 2500$ plus les taxes.

**18- ACHAT D’ÉQUIPEMENT INCENDIE SUR LE BUDGET 2024**

**RÉSOLUTION 2024-10-5463**

Il est proposé par le conseiller Conrad Guay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat d’équipement incendie sur le budget 2024 soit : gants de pompiers, cagoule et une paire de botte pour un montant de 2 143$ plus les taxes.

**19- AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS**

**RÉSOLUTION 2024-10-5464**

Il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des conseillers et des Conseillères présents :

D’afficher nos avis publics au bureau municipal, site de la municipalité et sur le babillard du dépanneur Marché des Montagnes.

**20- VARIA A) DEMANDE D’IMPLANTATION D’UNE STÈLE D’IDENTIFICATION HISTORIQUE POUR LE PARCOURS CITÉ MÉMOIRE CHARLEVOIX**

**RÉSOLUTION 2024-10-5465**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande Cité Mémoire Charlevoix pour faire d’implantation d’une stèle publicitaire pour Cité Mémoire (Projet de la Société d’Histoire de Montréal), localisée dans un secteur touristique de Notre-Dame-des-Monts, particulièrement à l’emplacement du Mirador.  L’application de Cité Mémoire contient un parcours historique couvrant toute la région de Charlevoix, par l’intermédiaire de balados informatifs.  L’emplacement ferait donc partie du réseau touristique; lequel serait reconnu par l’intermédiaire de la stèle de Cité Mémoire.

CONSIDÉRANT QUE serait une entente pour une période de 5 ans.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter de signer une entente pour une période de 5 ans avec Cité Mémoire Charlevoix pour faire l’implantation d’une stèle d’identification historique pour le parcours Cité Mémoire Charlevoix.

**21- COMPTES À RATIFIER DE SEPTEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-10-5466

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d’administration :  17 197.07 $

Eau potable : $

Total : **17 197.07 $**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gratien Aubé et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**22– COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-10-5467

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil l’analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2024 :

Eau potable et égout: 275.83$

Fonds d’administration : 58 597.56$

TOTAL : 58 873.39$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2024 au montant de 58 873.39 $ autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 58 873.39 $;

QUE cette liste remplit l’obligation de l’article 7.3 du règlement numéro 225-08.

**23– SALAIRES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024**

RÉSOLUTION 2024-10-5468

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de septembre 2024 au montant de 15 884.44$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de septembre 2024 au montant de 15 884.44$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS

**24-RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES**

**25– PÉRIODE DE QUESTIONS**

**26 – LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

RÉSOLUTION 2024-10-5469

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE LEVER l’assemblée à 19 h 23

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Alexandre Girard

Maire

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Marcelle Pedneault

Directrice générale

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent procès-verbal signifie que chacune des résolutions sont réputées être signées individuellement. Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l’article 201 du Code municipal, à l’approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 4 novembre 2024.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.